



Délibération n°2024-114

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 9 juillet 2024
 Nombre de délégués en exercice : 33
 Nombre de délégués présents : 28
 Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 18 juillet 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. GARROcq Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. LEGLISE Vincent, M. PARIS Rémi

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
 M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
 M. PARIS Rémi donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : Mme LAHOURATATE Nicole

OBJET : TRANSFRONTALIER – ATTRIBUTION SUBVENTION
 A L'ASSOCIATION LYS NOSTE VILATGE

RAPPORTEUR : Jean-Louis BARBAN, Conseiller délégué

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau souhaite développer et faciliter des projets de coopération transfrontalière.

Le projet doit afficher un partenariat avec une structure basée en Aragon, attester de l'engagement de chaque partenaire dans l'élaboration conjointe du projet et présenter un budget cohérent et équilibré.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire le dossier de subvention sollicitée par l'association Lys Noste Vilatge pour l'organisation de la Fête du Pourtalet 2024, dans le cadre du transfrontalier.

De plus, la subvention pour l'édition 2023 n'avait pas été votée, par erreur, en conseil communautaire. Il est également proposé de voter le rattrapage pour 2023, qui fera l'objet d'une décision modificative au budget.

➤ Subventions proposées :

- Association Lys Noste Vilatge – projet « Fête du Pourtalet » 2024 : 3 000 €
(+ mise à disposition de matériel)
- Association Lys Noste Vilatge – « Fête du Pourtalet » 2023 : 3 000 €

Le rapport entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOPTE le présent rapport ;

ATTRIBUE ET VERSE une subvention à l'association comme indiqué ci-dessus ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la Communauté de Communes ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président,
 Jean-Paul CASAUBON

